



RENTÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

Ouverture des **INSCRIPTIONS*** en ligne
du **6 février** au **10 avril 2023**
sur l'espace citoyen pour la
RESTAURATION SCOLAIRE

MODALITÉS PRATIQUES



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
Toute inscription vaut **acceptation des règlements en ligne**

- Dossier d'inscription rentrée 2023-24 à télécharger dans le formulaire sur l'espace citoyen ou sur www.ville-ostwald.fr
- Une photo de l'enfant, au format identité
- Une copie de votre livret de famille (uniquement pour une première inscription)
- Votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 pour l'ensemble du foyer fiscal
- Attestation de situation des responsables légaux (attestation employeur, Pôle Emploi, formation...)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois, des deux parents si séparation
- Une copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile pour l'année scolaire 2023/2024, dès réception
- En cas de séparation: autorité parentale à justifier
- Une attestation médicale de vaccination à jour
- Le PAI (le cas échéant)
- Notification MDPH pour les enfants concernés
- Feuille d'émargement signée d'acceptation du règlement.

RAPPEL

- Documents à scanner (**max 500 Ko/doc**) au préalable et à stocker dans la dalle « pièces justificatives » de l'ECF afin de les récupérer facilement à chaque demande.
- Pour les nouvelles familles qui emménageraient sur Ostwald après la période d'inscription, merci de contacter directement le service de restauration scolaire pour étudier les faisabilités d'inscription en cours d'année.

☎ 03 88 66 84 28 ✉ scolaire@ostwald.fr

PERMANENCES* SUR RDV EN MAIRIE
tous les **mercredis**
du **6 février** au **10 avril** de **8h30 à 12h**
pour les inscriptions restauration scolaire.

Pour prendre rendez-vous : contactez la mairie d'Ostwald au **03 88 66 30 34** et tapez **4**.

*pour les parents rencontrant des difficultés avec les inscriptions en ligne via l'espace citoyen.

2

RESTAURATION SCOLAIRE

(Deux formules au choix)

Rappel : les services n'auront pas la capacité de donner une suite favorable à toutes les demandes d'inscriptions en restauration scolaire notamment.

ÉTAPE 1

Choix de la **FORMULE** souhaitée
depuis la dalle « **Créer une inscription** »



FORMULE ANNUELLE
4 jours/4 (ouverte aux petites sections de maternelles)

Les familles peuvent bénéficier de ce service selon les places disponibles et la situation des familles et en cohérence avec les conditions prioritaires d'accès. Cette formule répond **aux besoins permanents des parents. Ils s'engagent pour toute l'année scolaire sans possibilité de modifier le calendrier des réservations***.**

➔ Depuis la dalle « **Créer une inscription** » sur l'espace citoyen, sélectionnez le formulaire de réservation intitulé « **Restauration Scolaire - inscription 2023/24 avec Réservation Annuelle** » uniquement accessible du 6 février au 10 avril. Une fois renseigné, le formulaire doit être validé et émargé.

*** sauf cas exceptionnels spécifiés dans le règlement de la restauration en concertation avec les référents territoriaux restauration scolaire.

FORMULE OCCASIONNELLE
(non accessible aux petites sections de maternelles)

Cette formule de réservation répond aux besoins occasionnels.

➔ Depuis la dalle « **Créer une inscription** » sur l'espace citoyen, sélectionnez le formulaire de réservation intitulé « **Restauration Scolaire - inscription 2023/24 avec Réservation Occasionnelles** ».

➔ Validation par les services de la mairie

➔ Les formulaires de réservation seront ouverts sur l'espace citoyen par périodes selon le calendrier ci-dessous :

OUVERTURE RÉSERVATION	PÉRIODES D'ÉCOLES
10.05.23	4.09.23 au 21.10.23
01.10.23	6.11.23 au 23.12.23
01.12.23	08.01.24 au 24.02.24
01.02.24	11.03.24 au 20.04.24
01.04.24	06.05.24 au 06.07.24

ÉTAPE 2

TRAITEMENT des inscriptions administratives aux familles



À partir du **9 Mai 2023** pour les inscriptions **ANNUELLES** avec validation de la demande ou traitement négatif de la demande.

Par période selon les places disponibles pour les inscriptions **OCCASIONNELLES**
Dès confirmation par le service scolaire, les réservations sont définitives et consultables via la dalle « **modifier les réservations** ».

*Inscriptions dans la limite des places disponibles

Inscription sur l'ECF : www.espace-citoyens.net/ville-ostwald
Infos complémentaires : www.ville-ostwald.fr

